

Attestation de formation

« hygiène alimentaire adaptée en établissement de restauration commerciale »

décret n° 2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D.233-12 du code rural et de la pêche maritime et l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

Je soussigné(e) : _____

en qualité de : _____

Nom ou raison sociale de l'organisme de formation : _____

Adresse : _____

Organisme autorisé par [arrêté préfectoral n° 2026/02-15 du 11/02/2026](#) en région Auvergne-Rhône-Alpes conformément au décret n° 2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D.233-12 du code rural et de la pêche maritime et l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale.

atteste que M./Mme (*barrez la mention inutile*) _____

né(e) le : _____ à _____

a suivi la formation « hygiène alimentaire adaptée à l'activité en établissements de restauration commerciale » conformément à la réglementation sus visée,

d'une durée de 14 heures qui s'est déroulée le : _____

Les objectifs de formation visés sont :

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à _____ ,

le _____

*Signature, cachet et qualité
du dispensateur de formation*